

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3727**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition de divers biens dépendant de l'immeuble en copropriété situé 6, place Joffre et appartenant aux consorts Blanchard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'avenue de la République à Saint Genis Laval, présente un important rétrécissement à son débouché au sud de la place Joffre, rendant difficile la circulation des piétons.

Afin de sécuriser cette circulation piétonnière, il était prévu dans un premier temps, d'acquérir l'immeuble en copropriété situé 6, place Joffre et frappé d'alignement, avec l'objectif de le démolir.

Toutefois, l'architecte des bâtiments de France a souhaité conserver ce bâtiment, en raison d'un caractère architectural local intéressant.

Dans ces conditions, le projet d'aménagement du cheminement piétonnier a été revu en maintenant ledit bâtiment pour y créer un passage en sous-œuvre.

Ce projet nécessite désormais l'acquisition uniquement de locaux dépendant de ladite copropriété et appartenant aux consorts Blanchard.

Il s'agit :

- d'un appartement de deux niveaux plus combles constituant le lot n° 1 avec 452/1 000 des parties communes générales ainsi que de la jouissance privative du jardin situé au sud-est de la cour,
- des combles formant le lot n° 7 avec 2/1 000 des parties communes générales,
- d'une construction à usage de buanderie et de cave constituant le lot n° 21 avec 18/1 000 des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait au prix de 290 000 € admis par le service des domaines ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition de divers lots dépendant de l'immeuble en copropriété situé 6, place Joffre à Saint Genis Laval.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de permis de démolir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1206 le 14 mars 2005 pour un montant de 6 M€.

**4° - Le montant** à payer en 2006 sera imputé compte 213 500 - fonction 824, à hauteur de 290 000 € pour l'acquisition et de 4 000 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,